



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2434

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 2 du mois de Décembre de 18h00 à 20h45, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

Présents :

Mesdames TEQUI Christine, CLAIN Elisabeth EYCHENNE Joëlle
Messieurs Henri BENABENT Daniel BESNARD Jérôme BLASQUEZ Jean-Claude COMBRES
Jacques ESCANDE Alain GARNIER Alain MAYODON Thierry PORTET Alain ROCHET Marc
SANCHEZ Jean-Claude SERRES Jean-Michel SOLER

Excusés :

Messieurs Raymond BERDOU Jean-Pierre BOIX Jean-Luc COURET Jean-Paul FERRE
Daniel GONCALVES Patrick LAFFONT Christian LOUBET Francis MAGDALOU Louis
MARETTE Alain METGE André VIDAL Pierre VIEL

Absent :

Procuration :

M.FERRE Jean-Paul donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. MARETTE Louis donne pouvoir à Mme TEQUI Christine
M. VIEL Pierre donne pouvoir à M. SANCHEZ Marc

Objet

**Programmation de travaux et demandes de subventions
7^{ème} tranche 2021**

Madame la Présidente expose que plusieurs projets ont un état d'avancement tel, qu'il est possible d'engager une programmation de travaux. Ces opérations sont énumérées dans les tableaux en annexe. Elles répondent aux critères habituels de sélection du SMDEA.

Madame la Présidente propose, par conséquent, aux membres du Conseil d'Administration d'engager une septième programmation de travaux d'un montant hors taxes de **1 900 000 €** pour l'eau potable, que les travaux programmés respectent la charte de qualité de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Ariège, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'attribution d'une subvention pour la réalisation de ces opérations.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à mettre en place cette 7^{ème} programmation de travaux, à signer les documents correspondants et à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

AUTORISE

Monsieur le 2^{ème} Vice-Président à mettre en place cette 7^{ème} programmation de travaux, à signer les documents correspondants et à effectuer les demandes de subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2434
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Réunion du 02 décembre 2021

7ème PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2021
EAU POTABLE

Canton	Unité territoriale	Commune	Nature des travaux	Montant HT en €
CARBONNE	ARIZE LEZE VOLVESTRE	Carbonne	Construction de la station de production d'eau potable. Travaux complémentaires. Opération d'archéologie préventive. Fouilles préventives sur 10 000m ² , soit l'emprise de la future station. 40 jours de fouilles sur site, études post fouilles et remise d'un rapport technique de fouille.	400 000 €HT
CARBONNE	ARIZE LEZE VOLVESTRE	Carbonne	Construction de la station de production d'eau potable. Travaux complémentaires. Réalisation des futurs réseaux entre ouvrages. Liaison prise d'eau Arize/usine : 50 ml de fonte DN400 Liaison prise d'eau Garonne/usine 300 ml de fonte DN400 Déviation réseaux existants avant travaux 100ml de fonte DN150 Liaison pompage/réseaux de distribution (Gensac 50ml de fonte DN400, Carbonne 50ml de fonte DN250 et Clarette 200ml de fonte DN300) Rejet des eaux de process et des eaux pluviales 400ml de PE annelé DE500 y compris tête de rejet dans la Garonne Réseaux entre ouvrages sur la station 1 000ml de réseaux divers, gaines et fourreaux.	1 500 000 €HT
MONTANT TOTAL				1 900 000 € HT